

COMMISSION SPORTIVE

Réunion du mardi 30 juin 2026
Procès-verbal n°35

Président M. Jean-Louis OLIVIER
Présents MM. Grégory BOUCHET (téléphonique) et Christian DELCEL
Excusé M. Philippe GUILBAULT

Approbation du PV n°34 sans modification

ACCESSIONS ET RÉTROGRADATIONS Fin de saison 2025/26

Compte-tenu des dossiers en cours et des incertitudes qui en découlent, aucune publication des accessions/rétrogradations ne sera effectuée avant la publication des poules régionales qui devrait intervenir après le 15 juillet.

Par conséquent les engagements en championnat départemental seront ouverts en suivant.

Les dates d'engagement vous seront communiquées ultérieurement.

Les engagements en coupes se feront automatiquement. Un point sera effectué au 31 août pour l'application de l'article voté en Assemblée Générale limitant l'engagement à 3 Coupes.

Toutefois vous pouvez dès à présent formuler vos vœux concernant la constitution des poules pour la saison 2026/2027 des championnats seniors que le Commission Sportive étudiera et se réservera le droit de les accepter ou non.

Pour cela, vous pouvez adresser un courriel par la messagerie officielle jusqu'au **vendredi 31 juillet 2026**.

La dénomination d'une poule (Poules A, B, C...) n'étant pas figée, il est préférable de préciser le secteur géographique souhaité.

Les vœux des précédentes saisons doivent être reformulés si ces derniers sont toujours souhaités.

Accessions et rétrogradations

à la fin de la saison 2025 - 2026

Championnat Masculin

Vient de Régional 3		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Départemental 1 (1x13) 13 équipes --> 12 équipes	monte en Régional 3	- 2	- 2	- 2	- 2	- 2	- 2	- 2	- 2	- 2	-2
	vient de Régional 3	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	descend en Départemental 2	-3	-3	-3	-4	-5	-6	-7	-8	-9	-10
	vient de Départemental 2	4	3	2	2	2	2	2	2	2	2
Départemental 2 (2 x12) 24 équipes	monte en Départemental 1	-4	-3	- 2	- 2	- 2	- 2	- 2	- 2	- 2	-2
	vient de Départemental 1	3	3	3	4	5	6	7	8	9	10
	descend en Départemental 3	-5	-5	-5	-6	-7	-8	-9	-10	-11	-12
	vient de Départemental 3	6	5	4	4	4	4	4	4	4	4
Départemental 3 (4 x10) 40 équipes	monte en Départemental 2	-6	-5	-4	-4	-4	-4	-4	-4	-4	-4
	vient de Départemental 2	5	5	5	6	7	8	9	10	11	12
	descend en Départemental 4	-8	-8	-8	-8	-9	-10	-11	-12	-13	-14
	vient de Départemental 4	9	8	7	6	6	6	6	6	6	6
Départemental 4 (6 x10) 60 équipes	monte en Départemental 3	-9	-8	-7	-6	-6	-6	-6	-6	-6	-6
	vient de Départemental 3	8	8	8	8	9	10	11	12	13	14
	descend en Départemental 5	-12	-12	-12	-12	-13	-13	-14	-15	-16	-17
	vient de Départemental 5	13	12	11	10	10	9	9	9	9	9
Départemental 5 (9 x 10)	monte en Départemental 4	-13	-12	-11	-10	-10	-9	-9	-9	-9	-9
	vient de Départemental 4	12	12	12	12	13	13	14	15	16	17

RAPPEL RÉGLEMENT

2/ Lorsque l'obligation se présente de désigner pour l'accession, le maintien ou la rétrogradation, pour une division donnée, d'un nombre d'équipes différent du nombre de poules ou d'un multiple de celui-ci, un classement est établi pour l'ensemble des équipes de même rang de la division concernée par l'accession ou la rétrogradation, en tenant compte des dispositions particulières suivantes

a) pour l'accession de la Départemental 2 à la Départemental 4, du nombre de points obtenus dans les rencontres, aller et retour, qui ont opposé dans chaque poule l'équipe classée deuxième (2^{ème}) avec les cinq (5) autres équipes les mieux classées y compris celle accédant directement (en tenant compte, en cas d'égalité, du goal avérage obtenu par ce nouveau classement.

b) pour l'accession de la Départemental 5, du nombre de points obtenus dans les rencontres, aller et retour, qui ont opposé dans chaque poule classée deuxième (2^{ème}) avec les quatre (4) autres équipes les mieux classées y compris celle accédant directement (en tenant compte, en cas d'égalité, du goal avérage obtenu par ce nouveau classement,

c) rétrogradation : l'équipe concernée avec les quatre (4) autres équipes classées immédiatement- au-dessus

DÉPARTEMENTAL 2

Classement des 8^{èmes} de D2

	Equipes	Poules	Points	Diff.
1	St Benoît 1	B	7	-9
2	Thuré Besse 1	A	2	-28

DÉPARTEMENTAL 3

Classement des 8^{èmes} de D3

	Equipes	Poules	Points	Diff.
1	Payroux Charroux Mauprevoir 1	D	9	-9
2	Valdivienne 2	C	7	-12
3	Naintré 3	B	6	-11
4	Poitiers 3 Cités 2	A	5	-11

DÉPARTEMENTAL 4

Classement des 8^{èmes} de D4

	Equipes	Poules	Points	Diff.
1	Beaumont St Cyr 4	D	11	-11
2	St Rémy sur Creuse 1	B	10	-7
3	3 Vallées 86 4	E	9	-5
4	Jouhet Pindray 1	C	8	-6
5	St Saviol 2	F	7	-1
6	Mirebeau 2	A	1	-13

DÉPARTEMENTAL 5

Classement des 2^{èmes} de D5

	Départemental 5	Poules	Points	Diff.	Observation
1	Bonneuil Matours 1	C	19	20	
2	Nouaillé 4	F	18	12	
3	Valence en Poitou OC 2	I	17	19	
4	Vendelogne 1	A	17	16	
5	Coulombiers 1	H	16	8	
6	Adriers 1	G	14	9	
7	Dissay 2	D	14	1	Ne peut pas monter, équipe 1 en D4
8	St Christophe 1	B	13	8	
9	Jaunay Marigny 3	E	9	-10	Ne peut pas monter, équipe 2 en D4

FINALES DES COUPES ET CHALLENGES

FINALES des COUPES et CHALLENGES

Résultats des finales du samedi 13 juin 2026 à Nieuil l'Espoir :

Coupe Louis David : La Pallu (1) – Chasseneuil St Georges (1)
3 - 4

Coupe André Tassin : Buxerolles (1) – Poitiers Stade (2)
1 - 2

Challenge des Réserves : 3 Vallées 86 (3) – Availles en Châtelleraut (2)
9 - 2

Coupe Jolliet Rousseau : Cissé (1) – Leignes sur Fontaine (1)
2 (3) - 2 (4)

Challenge Marcel Renaudie : Aslonnes (1) – Poitiers Baroc (1)
0 - 3

La Commission félicite les équipes et les arbitres pour ces belles finales et remercie le club et la mairie de Nieuil L'Espoir pour l'organisation de la journée.

TROPHEE DES CHAMPIONS

Les frais d'arbitrage du tour préliminaire s'élèvent donc à 1588,04€ pour 18 équipes. Ces frais seront mutualisés et repartis entre tous les clubs, soit 80€ par club, le District prenant le reste à sa charge.

Prochaine réunion : sur convocation

Le président, M. Jean-Louis OLIVIER

Le Secrétaire, Christian DELCEL